

institut du développement durable

6, rue du Général Clergerie
75116 Paris – France
www.iddri.org
iddri@cirad.fr

et des relations internationales

Téléphone :
01 53 70 22 35
Télécopie :
01 53 70 21 45

octobre-décembre 2002

Tokia Saïfi inaugure l'Iddri



Tokia Saïfi.



Laurence Tubiana, Daniel Lebègue et Gérard Mestrallet, président du groupe Suez.

L'Institut du développement durable et des relations internationales a été inauguré le 25 septembre par Tokia Saïfi, secrétaire d'Etat au développement durable, en présence de Daniel Lebègue, directeur général de la Caisse des dépôts et président de l'Iddri, et de Laurence Tubiana, directrice de l'institut. Plus de 250 personnes – chercheurs, responsables politiques et associatifs, chefs d'entreprise, journalistes – avaient répondu à l'invitation.

Soulignant la priorité accordée au développement durable par le Président de la République, Tokia Saïfi a déclaré compter « sur l'Iddri non seulement pour assurer une veille ciblée des connaissances scientifiques, mais surtout pour être une force de propositions pour les décideurs, les travaux menés devant avoir des applications directes et visibles pour nos concitoyens ».

Nina Mitz

► nina.mitz@iddri.org

L'Iddri a été créé en 2001 sous la forme d'un groupement d'intérêt scientifique par six ministères – affaires étrangères, ministères chargés de l'agriculture, du développement durable, de l'économie, de l'équipement, de la recherche – et par six organismes publics de recherche (Ademe, Cirad, CNRS, Ifen, Inra, IRD).

L'Iddri anime un réseau, où les acteurs – administrations, communauté scientifique, entreprises, associations – déterminent conjointement les questions à approfondir, en débattent et identifient convergences et divergences, créant ainsi une culture commune.

L'Iddri poursuit quatre objectifs principaux : participer à la préparation intellectuelle des décisions internationales concernant le développement durable ; rassembler les connaissances et l'expertise, conduire une réflexion pro-

pective et participer ainsi à l'édification d'une gouvernance mondiale plus efficace

et équitable ; renforcer les communautés scientifiques en promouvant des travaux de recherche et d'expertise pluridisciplinaires sur des sujets nouveaux ; informer à

temps les décideurs publics et privés, les acteurs économiques et sociaux.

Les thèmes prioritaires sont ceux de l'action collective internationale, comme le changement climatique, la biodiversité, l'agriculture, les forêts, la gestion de l'eau ou la santé, ainsi que des thématiques transversales, telles que l'architecture institutionnelle internationale, le financement du développement l'incertitude et la précaution.

L'Iddri diffuse informations et analyses dans des publications, des colloques, des sessions de formation et sur Internet (www.iddri.org).

L'Iddri pour quoi faire, avec qui ?

Quel cadre d'intervention ?

Partenariat public-privé

Le 2 septembre, à Johannesbourg, dans le cadre du Sommet mondial du développement durable, l'AFD et l'Iddri ont organisé une table ronde sur le partenariat public-privé (PPP).

Des entreprises françaises et des organismes financiers publics et privés, représentés au plus haut niveau, ont débattu de l'intérêt et des modalités du PPP pour fournir des services essentiels (eau, énergie, traitement des déchets, transport) aux populations des pays en développement (lire ci-contre).

Participaient à la table ronde Thierry Chambolle, directeur, Suez ; Jean-Pierre Elong Mbassy, coordonnateur régional, Partenariat pour le développement municipal ; Daniel Lebègue, directeur, Caisse des dépôts ; Phuti Mahanyele, vice-président, Fieldstone ; Henry Proglia, président, Vivendi Environnement ; Jean-Michel Severino, directeur, AFD ; Konrad VonMoltke, consultant, International Institute for Sustainable Development, Iddri ; Gérard Wolf, directeur, EDF. L'animation était assurée par Laurence Tubiana, directrice, Iddri. Les rapporteurs étaient Nicolas Ferrand et Jean Koechlin (Iddri).

► thierry.giordano@iddri.org

www.iddri.org
Thèmes > Financement du développement durable

Financement du développement durable

L'Iddri était rapporteur du groupe de travail sur le financement du développement durable réuni par le Comité français pour le Sommet mondial du développement durable. La synthèse et les recommandations sont publiées dans le *Livre blanc des acteurs du développement durable* disponible sur l'internet.

► thierry.giordano@iddri.org

www.iddri.org
Thèmes > Financement du développement durable

Convention sur la diversité biologique

Le 27 juin, à Paris, le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'écologie et du développement durable, en collaboration avec l'Iddri, ont organisé une réunion d'information sur le bilan et les perspectives de la sixième conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

► selim.louafi@iddri.org

Alors que l'aide publique au développement et les investissements directs dans les pays du Sud continuent de diminuer, le partenariat public-privé est au cœur des débats sur le financement du développement. Quels peuvent en être les mécanismes ? Quels risques les fonds publics peuvent-ils légitimement couvrir ?

Favoriser l'intervention privée, détentrice de capitaux et de savoir-faire, pour assurer la fourniture de biens et services essentiels dans les pays en développement, où les besoins sont les plus importants, est extrêmement difficile. Les risques encourus apparaissent trop grands pour les investisseurs (risques politiques, de change, de rupture de contrat...) et des garanties sont nécessaires.

Les institutions financières internationales ont établi des mécanismes de couverture d'une partie de ces risques, mais ces mécanismes sont parfois inadaptés ou difficiles à mettre en œuvre. Les agences de développement, elles aussi, réfléchissent à des interventions complémentaires pour en couvrir d'autres, tel que le risque de change, par exemple en mobilisant l'épargne locale par le développement des systèmes bancaires locaux.

La couverture des risques reste une condition nécessaire mais non suffisante au développement du partenariat public-privé.

Néanmoins, la couverture des risques reste une condition nécessaire mais non suffisante au développement du partenariat public-

privé : elle ne peut aller jusqu'à satisfaire les attentes contractuelles indispensables à la responsabilisation des différentes parties.

A ce titre, les collectivités locales disposent de peu de latitude alors qu'elles sont indiscutablement les acteurs clés du dispositif : elles sont le garant de la transmission aux opérateurs de la demande des populations, tout en étant responsables devant ces populations d'une réponse adaptée à leurs attentes. Or, elles se trouvent dans l'incapacité d'agir librement. Elles sont confrontées à de fortes contraintes financières, notamment vis-à-vis des institutions financières internationales qui ne les reconnaissent pas comme des bénéficiaires de leurs facilités de paiement. Elles sont également en position de faiblesse face à des entreprises qui proposent un produit standard, aux technologies souvent peu adaptées à leurs besoins réels, et donc trop chères.

Dès lors, l'obstacle majeur au développement du partenariat public-privé paraît moins la définition d'un cadre réglementaire que celle du degré de liberté indispensable à l'intervention efficace des différents acteurs.

www.iddri.org

Thèmes > Financement du développement durable

- Problématique
- Partenariat public-privé

Thierry Giordano

► thierry.giordano@iddri.org

Priorité au développement

Comment intégrer les pays en développement dans les négociations multilatérales sur le changement climatique ? Le séminaire « Climat et développement » a permis de confronter les points de vue d'experts du Nord et du Sud sur la pertinence de l'approche *Development first*.

Selon ce concept, la priorité est donnée au développement tout en recherchant des synergies avec les politiques climatiques. Ces dernières ne sont plus interprétées comme des contraintes à la

■ **Climat et développement.** Séminaire, Nogent-sur-Marne (France), 1^{er} et 2 juillet 2002.

Organisateurs : Cired, Iddri. **Parmi les intervenants :** Tom Heller (Stanford University, Etats-Unis), Jean-Charles Hourcade (Cired, France), Kejun Jiang (Energy Research Institute, Chine), Emilio La Rovere (Universidade Federal do Rio de Janeiro, Brésil), Bert Metz (RIVM, Pays-Bas), Jonathan Pershing (International Energy Agency), P. R. Shukla (Indian Institute of Management, Inde), Youba Sokona (Enda, Sénégal), Mike Toman (Resources for the Future, Etats-Unis).

www.iddri.org

Thèmes > Changement climatique

- Problématique du séminaire
- Compte-rendu synthétique

croissance mais comme des leviers en faveur du développement.

D'autres questions ont été abordées : l'élaboration d'un régime multilatéral prenant en compte les conditions particulières des pays et les stratégies nationales, le financement des politiques et des infrastructures nécessaires, etc.

Le débat engagé sera poursuivi dans le cadre du réseau *Development first* notamment avec la publication par l'Iddri des contributions de participants à ce séminaire.

Carine Barbier

► carine.barbier@iddri.org

Biodiversité

Valoriser les savoirs locaux

La prise en compte des savoirs et savoir-faire locaux est une composante fondamentale des aspects sociaux du développement durable. Elle a pris une importance croissante dans les travaux de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Un groupe de travail, dit « 8j », a été instauré en 1998 pour débattre de l'accès à ces savoirs traditionnels, de leur contrôle et de leur protection.

Deux évolutions majeures caractérisent ces débats. La première a trait au statut des savoirs locaux : considérés comme un outil de gestion de la biodiversité, ces savoirs sont devenus objets de la conservation.

■ **Protection des savoirs locaux : expériences africaines et européennes.** Table ronde, La Haye (Pays-Bas), 11 avril 2002, dans le cadre de la sixième conférence des Parties à la CDB.

Organisateurs : Iddri, IFB. **Intervenants :** Michel Billod, président d'une coopérative de production de comté, *Le comté, une AOC*. Jean Boutrais (IRD) et Salamatou Sow (IRD), *Savoirs des Peuls pasteurs en matière d'élevage bovin et de fabrication de produits laitiers*. Jean-Aubéric Charles (Fédération des organisations amérindiennes de Guyane), *L'expérience des communautés autochtones de Guyane*. Maria Fernanda Espinosa (UICN), *Système d'accès aux ressources génétiques dans le Pacte andin*. **Animateur :** Bernard Roussel (Muséum national d'histoire naturelle).

www.iddri.org

Thèmes > Biodiversité

- Document préparatoire
- Synthèse

Cela conduit à déplacer la question sur le terrain juridique, avec la recherche de systèmes de protection de ces savoirs, travail confié en grande partie à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. La seconde évolution est la cristallisation sur les problèmes posés par la question autochtone.

En confrontant des expériences africaines et européennes de valorisation des savoirs locaux, l'atelier organisé à La Haye visait à élargir le débat sur les formes de protection juridique, avec l'exemple des indications géographiques, et celui sur la problématique autochtone, qui a peu d'écho dans le contexte africain ou européen.

Selim Louafi

► selim.louafi@iddri.org

Incertitude et précaution

Quelle gouvernance instaurer pour gérer les crises ? Pour répondre à cette question, le groupe Incertitude et précaution a choisi d'examiner des exemples de technologies émergentes, mais non encore présentes sur le marché. Pierre-Henry Gouyon a ainsi présenté le cas des peptides anti-bactériens et Jean-Pierre Dupuy celui des nanotechnologies.

Le groupe s'est aussi penché sur les mécanismes d'assurance, qui occupent une place importante dans la gestion des crises. Pierre Picard et Erwann Michel-Kerjan ont exposé leur analyse sur « Assurance et développement durable ».

► claire.weill@iddri.org

Biens publics mondiaux

Le réseau Sustra (Sustainable Trade) s'est réuni à Montpellier, les 13 et 14 mai, sur le thème « *Global public goods and trade: conflicts, compatibility and complementarities* ».

Economistes, sociologues, philosophes et juristes ont débattu de l'apport de chacune des disciplines sur ce sujet sensible dans les négociations internationales. Les contributions ainsi que les synthèses des tables rondes sont disponibles sur l'internet.

► thierry.giordano@iddri.org

www.iddri.org

Thèmes > Architecture institutionnelle
> Commerce et environnement > Sustra

Comité d'orientation

Réuni le 5 juin 2002, le comité d'orientation a été principalement consacré à l'adoption d'un programme de travail pluriannuel, sur la base des propositions issues des groupes thématiques réunis à l'Iddri au deuxième trimestre 2002.

Il a nommé Laurence Tubiana directrice de l'institut, Michel Colombier assurant les fonctions de directeur adjoint.

Conseil scientifique

Pour sa première réunion, le 26 juin, le conseil scientifique a débattu du programme de travail et a ouvert de nouvelles pistes de réflexion, comme la santé publique ou les mouvements migratoires, qui pourraient compléter les thématiques étudiées actuellement par l'Iddri.

Fiscalité internationale

Ecartée des négociations sur le changement climatique, l'idée d'une fiscalité internationale pour le développement durable fait à nouveau irruption dans les débats internationaux. Les travaux sur ces questions sont encore peu nombreux et mal connus, laissant ainsi de nombreuses questions sans réponses. Comment appliquer ces taxes et selon quels critères ? A quel dessein (modification des comportements, drainage de fonds...) ? Avec quelle légitimité ? Comment contrôler leur « bonne application » ? Qui peut gérer les fonds collectés ? Comment assurer une utilisation équitable de cette taxe ? Quelle assiette de répartition ?, etc.

Définir un agenda de travail sur la fiscalité mondiale, tel est l'objectif d'une réflexion qu'entame l'Iddri cet automne.

► thierry.giordano@iddri.org
www.iddri.org
 Thèmes > Financement du développement durable

Biodiversité

Au cours de plusieurs réunions pendant le premier semestre, le groupe Biodiversité a identifié trois pistes de travail :

- l'objet biodiversité. Quels sont les types de bien, de droit, de marché ? Quelles formules sont en débat sur la propriété intellectuelle du vivant ? Dans quel contexte émergent les solutions pour gérer la biodiversité ?
- la gouvernance internationale de la biodiversité. Quelle est l'articulation entre le global et le local ? Quelles sont les modalités de financement ? Une étude comparative de la stratégie nationale et des plans d'action pour la biodiversité dans quatre pays

de l'OCDE (Canada, Finlande, Portugal, Royaume-Uni) est en cours ;

• les pratiques des communautés autochtones et locales. Un recensement des acteurs français de la gestion des savoirs locaux est actuellement réalisé, afin de dégager l'originalité de l'approche française.

► selim.louafi@iddri.org
www.iddri.org
 Thèmes > Biodiversité

Négociations sur la biodiversité

Economie politique de la négociation sur la biodiversité : préférence collective nationale et négociations internationales, tel est le thème du séminaire de clôture du projet de recherche conduit dans le cadre du programme Concertation, décision et environnement du ministère de l'écologie et du développement durable. Sur invitation.

► selim.louafi@iddri.org

Architecture institutionnelle

La prochaine réunion de Sustra aura lieu à Berlin, en décembre, sur le thème « *The architecture of the global system of governance* ». Sur invitation.

► thierry.giordano@iddri.org

www.iddri.org

Thèmes > Architecture institutionnelle
 > Commerce et environnement > Sustra

Pratiques européennes de la précaution

Comment les Etats européens gèrent-ils l'incertitude liée aux connaissances scientifiques et techniques ? Quelles solutions politiques, institutionnelles et organisationnelles adoptent-ils pour identifier et gérer les risques potentiels ? Telles sont les questions sur lesquelles se pencheront praticiens et experts européens cet hiver.

► claire.weill@iddri.org

www.iddri.org

Thèmes > Incertitude et précaution

Vient de paraître

Pourquoi faut-il aller à Johannesburg ?

Iddri
 Les notes de l'Iddri. Iddri, 2002, 27 pages.
 Le Sommet mondial du développement durable marque des avancées significatives dans la gouvernance mondiale...
 Version française à commander à l'Iddri.
 Version française et version anglaise en ligne sur www.iddri.org
 > Publications.

Pour une protection efficace et équitable de la biodiversité,

Charles Perrings et Madhav Gadgil
 Les séminaires de l'Iddri, Iddri, 2002, 46 pages.
 Conférence de Charles Perrings, séminaire Economie de l'environnement et du développement durable, 11 avril 2002.
 Pour que la protection de la biodiversité soit à la fois efficace et équitable, il est

nécessaire de prendre en compte son caractère de bien public local et planétaire.
 Version française à commander à l'Iddri.
 Version française et version anglaise sur www.iddri.org
 > Publications.

Matching institutions and ecosystems: the problem of fit,

Oran Young.
 Les séminaires de l'Iddri, Iddri, 2002, 31 pages.
 Conférence de

Oran Young, séminaire Economie de l'environnement et du développement durable, 25 juin 2002. Les institutions environnementales devraient être conçues en fonction des écosystèmes avec lesquels elles interagissent. Pourtant les décalages sont courants. Pourquoi ? Comment les limiter ?
 Version anglaise sur papier à commander à l'Iddri et sur www.iddri.org
 > Publications.

la lettre

Directrice de publication : Laurence Tubiana.

Coordonnatrice : Corinne Cohen
 ► corinne.cohen@iddri.org